

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 747

présenté par

M. Vercamer, M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Folliot, M. Meyer Habib,  
M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Reynier, M. Richard,  
M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

- I. – L'article 244 *quater* C du code général des impôts est abrogé.
- II. – Le code de la sécurité sociale est ainsi modifié :
- 1° Le 1° de l'article L. 241-6 est abrogé ;
- 2° L'article L. 241-13 est ainsi modifié :
- a) Au I, les mots : « et des allocations familiales » sont supprimés ;
- b) Le VIII est abrogé.
- III. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par l'augmentation du taux de la taxe sur la valeur ajoutée.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi. Il est proposé de substituer à ce dispositif une suppression pure et simple de l'intégralité des cotisations patronales familiales